



Grand Régional 2019

Règlement

Mise en place d'un circuit de CSO sur le modèle du Grand National, visant à mettre en valeur les « Grand Prix Amateur » dans notre région.

• Règlement du circuit :

ARTICLE 1 :

Les participants sont des cavaliers de la région Normandie licenciés dans un club régional à J-1 de la clôture des engagements, exception faite pour les cavaliers licenciés à l'ACF ou la SHF à condition qu'ils soient domiciliés en Normandie.

Ils acquièrent un classement provisoire (qui déterminera les « pénalités » pour la finale), sur des épreuves qui se déroulent exclusivement sur le territoire régional, entre le 1 janvier 2018 et jusqu'au jour de la finale.

Ce circuit comporte trois catégories :

Catégorie Amateur Élite : sur les GP 125

Catégorie Amateur 1 : sur les GP 115

Catégorie Amateur 2 : sur les GP 105

Lors de la finale, un cavalier ne pourra participer à la finale qu'avec un seul cheval par catégorie et uniquement sur deux catégories successives.

ARTICLE 2 :

Le classement avant la finale se fera par addition des points obtenus par le cavalier sur tous les concours déclarés qualificatifs sur l'année 2018, auxquels il a participé dans sa catégorie selon le barème suivant :

15 pts pour le premier,

14 pour le second,

13 pour le troisième et ainsi de suite jusqu'au 15ème avec 1 point.

Au-delà, le cavalier ne prend plus de points quel que soit son résultat et son classement.

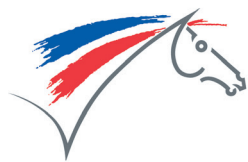
Tout cavalier ayant participé au moins une fois à une épreuve du Grand Régional se verra attribuer au moins un point. A partir de 3 points (3 participations), le cavalier est qualifié pour la finale.

Le COREN désignera 5 concours qui se verront attribués un coefficient 1,5 pour l'attribution des points au classement permanent FFE, sur la base d'un concours par département.

Le nombre de points sera affiché régulièrement et il appartiendra à chaque cavalier de contrôler les résultats affichés et de faire rectifier, le cas échéant, dans un délai de un mois après parution durant l'année et dans un délai de 5 jours après la dernière parution avant la finale.

Si un cavalier participe dans une épreuve qualificative avec plusieurs chevaux, seul le meilleur résultat est pris en compte. Le classement se fait par cavalier et non par couple.

Pour prétendre figurer au classement général, un cavalier devra avoir participé à au moins 3 étapes qu'importe le nombre de tour par étape (sauf justificatif médical du cavalier en cours de saison).



Grand Régional 2019 Règlement

ARTICLE 3 (Epreuves qualificatives) :

Tout organisateur d'une étape du circuit du Grand Régional peut inscrire des épreuves de son concours comme qualificatives de ce circuit, sous accord de la commission CSO et en respectant le nombre de participants par journée autorisé par la commission CSO, aux conditions suivantes :

- Chronométrage électronique
- Terrains de dimensions suffisantes (mini 80 x 40) et de bonnes qualités
- Niveau jury et chef de piste, minimum candidat national élite
- Engagement de l'organisateur d'adresser une copie des résultats au COREN, avec autorisation au COREN de présenter ces résultats sur son site sous la forme qui conviendra au COREN.
- Choisir une seule épreuve par catégorie amateur et par concours et l'annoncer dans l'avant programme FFE par la mention « qualificative pour circuit Grand Régional Normandie ».
- Respecter les règles d'utilisation du kit de communication COREN
- Accepter le tarif des dotations par épreuve soit :

GP125: 1200€

GP115: 800€

GP105: 500€

Les montants des dotations doivent être respectés à minima, l'organisateur peut en prévoir une supérieure. Tarif des engagements libre mais devant être inférieur dans tous les cas à 4 % de la dotation pour le GP 125.

- Les épreuves Grand Régional de Normandie doivent être prévues la même journée et à la suite.
- Un cocktail sera prévu sur chaque étape le midi.

ARTICLE 4 (Finale du circuit) :

Chaque cavalier se verra attribuer des points de « pénalités » en fonction de son classement avant la finale afin de récompenser l'assiduité au circuit.

Exemple :

0 pt pour les 3 premiers,

1 pt jusqu'au 10e,

2 pts jusqu'au 20e, etc.

Jusque 4 pts maximum.

Les compteurs sont remis à zéro pour la finale hormis les points de « pénalités ».

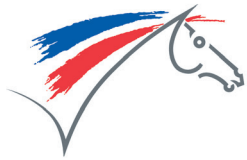
Le lieu et la date seront communiqués dès que toutes les candidatures seront connues.

Les championnats se dérouleront sur 2 épreuves : une épreuve au barème C (type chasse), le samedi et une épreuve en 2 manches au barème A au chrono 1ère et 2ème manche, le dimanche.

Tous les cavaliers ayant participé à la 1ère épreuve (samedi) seront qualifiés pour la 2ème épreuve (dimanche).

Les cavaliers éliminés ou ayant abandonnés lors de la 1ère épreuve se voient attribuer 20 points de pénalité, ajoutés au plus mauvais score de l'épreuve.

Au terme de l'épreuve au barème C, le 1er aura 0 point, les points des suivants correspondront au meilleur temps - le temps du concurrent / 2.



Grand Régional 2019

Cahier des charges

L'ordre de passage de la 1ère manche du 2ème jour sera l'inverse du classement de l'épreuve de chasse.

Pour le classement final, s'ajoute ensuite les points de la 1ère et de la 2ème manche du dimanche ainsi que les points de «pénalités» acquis lors du circuit. Sera déclaré champion du Grand Régional le cavalier totalisant le moins de points au total des 3 épreuves.

Les éliminés et abandons 1ère manche ne pourront pas repartir sur le 2ème manche, ainsi que les score au dessus de 20 points.

Les engagements terrains sont interdits sur la finale.

Le week-end de la finale, la piste principale est réservée aux épreuves du Grand Régional.

La structure accueillant l'organisation d'une étape du Grand Régional quelle que soit la discipline ou le niveau s'engage à :

- Valoriser l'image du Comité Régional d'Equitation de Normandie et à ne pas nuire à l'image de ce dernier et à celle de la FFE.
- Respecter les actions suivantes :

I – Visibilité du COREN :

- Mise en place des banderoles COREN fournies visibles du public et des medias. Ces banderoles doivent être dans le champ des objectifs.
- Annonce speaker : « Etape du Grand Régional 2018 organisé par XXXX sous l'égide du Comité Régional d'Equitation de Normandie ». Lecture minimale, deux par heures.
- Présence du logo du COREN ou du circuit sur tous les documents officiels (Start-list, résultats, horaires, plan du parcours, dossards, protocoles, plan du site...) & supports de communication (site Internet, affiche...).

A/ Remise des Prix lors de la finale du circuit :

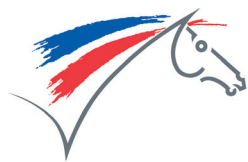
Les Remises des Prix doivent se dérouler suivant un protocole précis (Annexe I) :

- Présence d'une banderole COREN dans le champ des objectifs.
- Annonce speaker.

Exemple : « Le trophée est offert par le Comité Régional d'Equitation de Normandie et ses sponsors ...»

B/ Divers

- Un(des) représentant(s) du COREN doit être nourri et reçu dans les meilleures conditions.
- Le Grand Régional de Normandie est l'événement principale du concours et la communications et le placements des épreuves doit être fait en conséquence.
- Un ou plusieurs emplacements devront être prévus pour les banderoles du COREN et sponsors.
- Des photos libres de droit montrant la visibilité du COREN devront être envoyées au responsable de la communication du COREN dans un délai maximal d'une semaine après la dernière épreuve.
- Un bref compte rendu du concours devra être envoyé au responsable de la commission de la discipline, ainsi qu'au COREN dans un délai maximal d'une semaine après la dernière épreuve. Il faut y joindre les résultats des épreuves ainsi que les podiums.



Grand Régional 2019 Cahier des charges

C/ Contrepartie

- Le COREN s'engage à remettre par mail dans un délai de 8 jours ouvrés après acceptation de la candidature, le logo du COREN et du Grand Régional en format .JPG et .ESP.
- Le logo du COREN ou/ et du Grand Régional du circuit doit être utilisé sur tous les documents officiels précités en préambule de l'article I.
- Toute autre utilisation du logo du COREN ou/et du Grand Régional ne peut se faire sans autorisation du dit organisme.
- L'utilisation du logo du COREN ne peut être faite en dehors de l'événement.
- Le comité d'organisation pourra venir récupérer au COREN au lendemain de la date de clôture par la FFE les flots et récompenses listées en article IV.

II- Aspect financier :

La totalité des frais d'organisation sont à la charge de l'organisateur, mais naturellement la quote part sur les engagements est réservée comme pour les autres concours, à l'organisateur qui doit être affilié à la FFE.

En aucun cas, le COREN ne peut prétendre au versement de tout ou partie des recettes du concours, tout comme l'organisateur ne peut prétendre à aucun versement numéraire de la part du COREN.

III- Partenariat :

Les partenaires du COREN doivent disposer de plusieurs espaces nus de 10 m². Toute liberté est laissée à l'organisateur pour gérer des opérations de partenariat complémentaires, après avis du COREN.

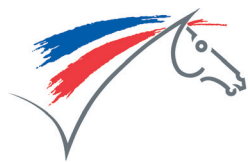
IV- Apport du COREN :

Le COREN s'engage à remettre des lots à l'organisateur de la finale du circuit GRAND REGIONAL au lendemain de la clôture des engagements (à récupérer au COREN) comme suit :

Pour chaque épreuve labéllisée :

- Une coupe,
- Des plaques pour le premier quart dans un maximum de 8,
- Des flots pour le premier quart,
- Des lots pour les trois premiers classés.

L'organisateur devra obligatoirement prévoir des cadeaux pour tous les concurrents classés selon les dispositions du règlement des concours.



Grand Régional 2019

Cahier des charges

V- Réunion

Le COREN se réserve le droit d'organiser une réunion avec tous les organisateurs des différents Championnats et les présidents de commissions des différentes disciplines. La présence à cette réunion est obligatoire.

VI- Remise des prix :

Les lots, coupes, plaques et flots sont fournis par le COREN comme décrit dans l'article IV. L'organisateur devra obligatoirement prévoir des cadeaux pour tous les concurrents classés.

VII- Environnement :

Chaque étape du circuit du Grand Régional est aussi l'occasion de se retrouver et de faire la fête, l'organisateur s'engage à une animation de qualité, un environnement soigné et sécurisé, une décoration de piste, une restauration de qualité, accessible à tous les budgets. Cela implique aussi une bonne organisation générale qui ne conduise pas à des horaires impossibles.

VIII- Sanctions :

A/ A anteriori

En cas de non-respect du cahier des charges, des conditions techniques ou du règlement FFE en vigueur, le COREN se réserve le droit d'annuler la compétition et de la transférer à un organisateur répondant aux critères.

B/ A posteriori

En cas de non-respect du cahier des charges, des conditions techniques ou du règlement FFE en vigueur, le COREN se réserve le droit de ne plus accepter aucune candidature de l'organisateur sur une période à sa discrétion.